

ACTION 2 : Récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage municipal et le lavage des engins communaux - Multiplier les cuves pour les particuliers

Date de création :
Avril 2019

Date de mise à jour :

AXE 1: PROTÉGER ET MIEUX GÉRER NOS RESSOURCES NATURELLES (eau, énergie)

Objectif Global 1: Economiser l'eau

Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable

(forte et modérée)



Contribution aux 5 finalités du Développement Durable

(forte modérée)

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	<input checked="" type="checkbox"/>
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Commune d'Allinges
Contexte	<p>Une partie de l'arrosage communal est réalisé avec de l'eau potable issue du réseau public. L'autre partie se fait avec de l'eau provenant d'une source privée communale, la source de Grésy.</p> <p>Le lavage des véhicules municipaux est également effectué avec de l'eau potable.</p> <p>En parallèle, les cuves de récupération d'eau sont peu présentes chez les particuliers. La rétention d'eau à la parcelle est obligatoire pour chaque construction (cuve de 6m³ par logement)</p>
Objectif	<p>Augmenter le taux de récupération de l'eau de pluie tant pour la commune que pour les particuliers.</p> <p>Sensibiliser les particuliers à la récupération et réutilisation des eaux de pluie</p>
Moyens	<p>Installer des récupérateurs d'eau de pluie au niveau des hangars communaux afin d'utiliser cette dernière pour l'arrosage municipal et le lavage des véhicules. Rendre obligatoire la mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie sur les nouvelles constructions, par l'intermédiaire du règlement du nouveau PLU (remise de facture obligatoire). Sensibiliser les particuliers à la récupération/réutilisation de l'eau de pluie (proposer des cuves à prix négociés ?). informations dans le bulletin municipal et le livret d'accueil.</p>
Indicateurs de suivi	Diminution des prises d'eau sur le réseau d'eau potable pour l'arrosage

	municipal et le lavage des véhicules communaux (relevé fait par les employés municipaux) Augmenter le nombre de cuves de récupération chez les particuliers (factures).
--	--

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Commune d'Allinges
Durée et/ou périodicité	2020
Date de l'exécution effective	2022 (Approbation du PLU)
Partenaires et outils	Personnel communal ; Urbanistes conseils -Révision du PLU

Coût de l'action	
Estimation du coût global	11700 € (Cuve 30000 L) + surpresseur et plateforme à chiffrer
Coût pour la commune	
Aides et subventions	